



REGLEMENT INTERIEUR

Les exposants s'engagent à respecter le règlement intérieur :

- Le remboursement des frais d'inscription ne sera effectué qu'en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.
- Le tarif des emplacements est fixé à 3 € le mètre exposé.
- Être inscrit auprès des organisateurs, respecter le périmètre prévu.
- Ne pas vendre d'articles interdits par la loi.
- Ne pas vendre d'animaux vivants ou morts.
- Ne pas vendre de boissons, friandises ou alimentation.
- Posséder une autorisation de l'association APE.PMV individuelle et nominative qui sera délivrée lors de l'inscription.
- Chaque exposant est responsable de son emplacement et doit le rendre propre, les poubelles doivent être débarrassées.

Toute personne ne respectant pas ce règlement sera exclue automatiquement de la manifestation.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pièces constituant le dossier d'inscription :

- Attestation d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée.
- Photocopie de la pièce d'identité.
- Règlement (chèque au nom de APE.PMV).

DEPOT DES DOSSIERS

- Date limite d'inscription le samedi 4 décembre dans la limite des places disponibles.
- Le dépôt des dossiers complets se fera par mail / courrier au 434 chemin des écoliers 76550 AUBERMESNIL-BEAUMAIS / ape.pmv@yahoo.com
- Chaque dossier ne sera enregistré que s'il est complet.
- Renseignements 06.78.46.61.12.



<http://ape-pmv.over-blog.com/>



<https://www.facebook.com/APE.PMV/>

ATTESTATION- INSCRIPTION BOURSE AUX JOUETS / PUERICULTURE

Organisateur : Association de Parents d'Elèves Les Petits Mômes de la Varenne APE-PMV.

Adresse : 434 CHEMIN DES ECOLIERS 76550 AUBERMESNIL-BEAUMAIS

se déroulant le Dimanche 5 Décembre 2021 à Aubermesnil-Beaumais

Je soussigné(e),

Raison social :

Nom : Prénom :

Né(e) le à (département) : (ville)

Adresse:

CP : Ville : Tél :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité (Fournir copie **recto&verso**)

Déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du règlement intérieur,
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce) (Si particulier),
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, (article R321-9 du Code pénal) (Si particulier)

Fait à

le.....

Signature

